

CONSEIL D'ADMINISTRATION
SÉANCE DU 1^{er} DECEMBRE 2025

EXTRAIT DE PROCES-VERBAL

L'an deux mil vingt-cinq, le premier décembre à neuf heures, les membres du Conseil d'administration de la BRED Banque Populaire se sont réunis au siège social, 18, quai de la Rapée à 75012 Paris.

Étaient présents :

Mme	Isabelle	GRATANT	Président
MM.	Stève	GENTILI	Vice-Président Délégué
	François	MARTINEAU	Vice-Président
	Bruno	BLANDIN	Administrateur, Secrétaire du Conseil
	Benoit	BAS	Administrateur, Secrétaire adjoint
	Gérard	KUSTER	Administrateur, Secrétaire adjoint
	Cyril	BARTH	Administrateur
Mmes	Camille	BOUGON	Administrateur
	Nathalie	BRIOT	Administrateur
M.	Pascal	DROUHAUD	Administrateur
Mmes	Laurence	DUGELAY	Administrateur représentant les salariés
	Patricia	LEWIN	Administrateur
M.	Pascal	MARTIN DE FREMONT	Administrateur représentant les salariés
Mme	Isabelle	PASTORET	Administrateur
MM.	Raphaël	POCHET	Administrateur
	Laurent	RONIS LE MOAL	Administrateur
Mme	Leïla	TURKI	Administrateur

Étaient excusés :

Mmes	Anne	BAY	Administrateur
	Nadine	CALVES	Administrateur
M.	Bruno	GIORGIANNI	Administrateur

Les administrateurs susnommés forment la totalité du Conseil en exercice. Madame le Président constate que, le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

Assistaient également à la séance :

MM.	Jean-Paul	JULIA	Directeur général
	Baltasar	GONZALEZ-COLLADO	Directeur général adjoint
Mme	Simone	de OLIVEIRA	Directrice générale Adjointe
MM.	Édouard	DELMON	Délégué BPCE
	Gilles	PARONE	Secrétaire général
Mmes	Estelle	GILLES	Directrice Vie juridique et gouvernance
	Fabienne	GUILLONNEAU	Juriste
M.	Stéphane	QUENNET	Représentant du CSEC

.../...

3. Réalisation de l'augmentation de capital 2025 – Modification de l'article 7 des statuts

.../...

Le Conseil approuve cette proposition et décide que l'article 7 des statuts sera rédigé comme suit à partir du 17 décembre 2025, sous réserve de la bonne réalisation de l'opération :

Article 7 : Capital social

« Le capital social est fixé à la somme d'un milliard neuf cent quatre-vingt-huit millions cinq cent quatre-vingt-sept mille quatre-vingt-douze euros et soixante-dix centimes (1 988 587 092,70 €) divisé en cent quatre-vingt-cinq millions huit cent quarante-neuf mille deux cent soixante et une (185 849 261) parts sociales de valeur nominale de dix euros et soixante-dix centimes (10,70 €) chacune, intégralement libérées et toutes de même catégorie. »

Le Conseil donne tous pouvoirs au Directeur Général à l'effet de permettre la réalisation de l'opération.

.../...

Extrait certifié conforme
A Paris, le 22 décembre 2025



Isabelle GRATIANT
Président du Conseil d'administration